

# RECRUTER EN ALTERNANCE



## LES AVANTAGES FINANCIERS ET FISCAUX

### 1. LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 29 ans révolus (possibilité de certaines dérogations à ces limites d'âge) en vue d'acquies un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Des aides et avantages financiers sont proposés à l'employeur qui recrute un apprenti.

### Aides financières pour l'entreprise

#### • Une aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis

De 5 000 € pour les apprentis mineurs et 8 000 € pour les apprentis majeurs. Peuvent bénéficier de cette aide toutes les entreprises (sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés et plus) qui recrutent un apprenti préparant un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7), pour la première année de chaque contrat conclu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2022.

#### • L'aide unique à destination des entreprises de moins de 250 salariés concluant un contrat en apprentissage pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au Bac.

Jusqu'au 30/06/2022, cette aide prend le relais de l'aide exceptionnelle pour les années 2 et 3 du contrat.

L'aide, versée mensuellement, est de :

- 2 000 € maximum la 2<sup>e</sup> année
- 1 200 € maximum la 3<sup>e</sup> année.

#### • Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage

Bonus alternants (pour les entreprises de 250 salariés et plus dépassant le taux de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle et l'alternance), frais de stage. Dons en nature.

#### • Des exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales au titre du contrat d'apprentissage (pour en savoir plus consultez le Portail de l'alternance : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)).

#### • Des aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé (de l'Agefiph ou du FIPHFP dans la fonction publique).

### Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC** (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution	Age de l'apprenti			
	SMIC		SMIC ou SMC	
	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

A titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 10,57 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 1 603 € bruts mensuels pour la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

(source : Ministère du Travail).

SMC : salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

**En savoir plus :** Consultez la rubrique services et conseils aux entreprises [cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage](http://cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage)



Nous attirons votre attention sur les possibles modifications réglementaires qui pourraient intervenir après la publication de ce document. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre CFA, ou votre CCI.

Édition janvier 2022

## 2. LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, à des demandeurs d'emploi à partir de 26 ans, à des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat aidé, pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle et sanctionnée par un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle ou une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

\* À titre expérimental un contrat de professionnalisation peut être conclu en vue d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences, en accord avec le salarié, pour acquérir un ou des blocs de compétences d'un titre ou diplôme.

### Aides & exonérations

- Aide exceptionnelle pour l'embauche en contrat de professionnalisation de 5 000 € pour un mineur et de 8 000 € pour les majeurs de moins de 30 ans, préparant un diplôme ou un certificat professionnel d'un niveau inférieur ou égal au niveau Bac +5, un CQP ou un contrat expérimental. L'aide est versée pour la première année d'exécution des contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2022.
- Aide exceptionnelle de 8 000 € maximum pour l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée, d'au moins 30 ans, préparant un diplôme jusqu'au niveau 7. L'aide est versée la première année d'exécution des contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 décembre 2022.
- Aide forfaitaire de Pôle emploi pour les 26 ans et plus en professionnalisation, plafonné à 2 000 €.
- Aide de 2 000 € à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en professionnalisation.
- Des aides sont prévues pour l'embauche de personnes en situation de handicap en contrat de professionnalisation (Agefiph).
- Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les contrats conclus avec les personnes de 45 ans et plus.

Pour les autres publics, possibilité de bénéficier de la Réduction générale des cotisations patronales.

**Des dispositions spécifiques** sont prévues en cas de succession de contrats de professionnalisation à durée déterminée chez le même employeur ou de périodes en entreprises d'accueil.

### Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC**

Le salaire d'une personne en contrat de professionnalisation est calculé en % du SMIC (ou conventionnel) en fonction de son âge et de son niveau de formation initial.

Qualification / Age	Au moins titulaire Bac pro, titre ou diplôme professionnel de même niveau	Inférieur au Bac pro
Moins de 21 ans	65 %	55 %
21 - 25 ans	80 %	70 %
26 ans et plus	100 % du SMIC ou 85 % du minimum conventionnel si plus favorable	

A titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 10,57 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 1 603 € bruts mensuels pour la durée légale de 35 heures hebdomadaires. (source : Ministère du Travail)

**En savoir plus :** Consultez la rubrique services et conseils aux entreprises [cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/apprentissage/contrat-professionnalisation](https://cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/apprentissage/contrat-professionnalisation)

Pour connaître nos écoles et leur offre de formations : [cci-paris-idf.fr/fr/education](https://cci-paris-idf.fr/fr/education)

Pour former ou certifier vos tuteurs : 01 55 65 74 41 [cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences](https://cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences)



## Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France

La CCI Paris Ile-de-France forme chaque année 39 000 jeunes dont 16 000 apprentis au sein de 500 formations d'excellence, dont 400 en apprentissage, du CAP au Master, et en leur assurant une réussite de plus de 95 % aux examens et une insertion professionnelle facilitée. 8 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans un délai de 7 mois après leur formation.

Source : chiffres OFEM - janvier 2022



### 75 - PARIS

**CFA des Sciences** (5<sup>e</sup>)  
**Coding Factory by ESIEE-Tech** (17<sup>e</sup>)  
**ESCP Business School** (11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
**FERRANDI Paris** (6<sup>e</sup>)  
**GOBELINS, l'école de l'image** (13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
**HEC Paris\*\*** (17<sup>e</sup>)  
**ISIPCA Paris** (17<sup>e</sup>)  
**LA FABRIQUE Paris** (17<sup>e</sup>)  
**LÉA-CFI** (20<sup>e</sup>)  
**Sup de Vente I Essym** (17<sup>e</sup>)

### 77 - SEINE-ET-MARNE

**UTEC** · Avon-Fontainebleau, Émerainville/Marne-la-Vallée, Melun, Provins

### 78 - YVELINES

**ESIEE-IT** · Montigny-le-Bretonneux  
**HEC Paris** · Jouy-en-Josas  
**ISIPCA Paris** · Versailles  
**LÉA-CFI** · Aubergenville, Jouy-en-Josas  
**Sup de Vente I Essym** · Aubergenville, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux)

### 91 - ESSONNE

**Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME)**  
Bondoufle, Évry-Courcouronnes, Massy

### 92 - HAUTS-DE-SEINE

**ESSEC Business School\*\*** · Paris La Défense  
**LÉA-CFI** · Gennevilliers

### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

**ESIEE Paris** · Noisy-le-Grand  
**GOBELINS, l'école de l'image** · Noisy-le-Grand

### 94 - VAL-DE-MARNE

**LÉA-CFI** · Orly

### 95 - VAL-D'OISE

**ESIEE-IT** · Pontoise  
**ESSEC Business School** · Cergy-Pontoise  
**FERRANDI Paris** · Saint-Gratien  
**Coding Factory by ESIEE-Tech** · Cergy  
**Sup de Vente I Essym** · Enghien-les-Bains, Pontoise

\*\* Executive Education uniquement